



Problème urgent , c'est inhumain !!

Par **Pierre91**, le **30/01/2011 à 00:10**

Bonjour,
Je vous présente ce dossier car rien de ce que j'ai pu faire n'a fonctionné.
Je suis actuellement en résidence au bois matard , depuis mes 6 ans , ceraines personnes de la cité organisent des combats , oui des combats entre homme. Ils parient dessus et c'est bien entendu illégal , le fait est que j'ai maintenant 15 ans et que cela dure toujours , si j'arrête , ma mère avec qui je vis est menacée ou mon logement , ils ont déjà saccagé la voiture de ma mère en guise d'avertissement quand je n'y suis pas allé. J'ai apporté au commissariat des radios de mes nombreuses côtes cassées , ils refusent d'intervenir , nous sommes bien évidemment trop pauvre pour pouvoir déménager et les combats me nuisent de plus en plus , ils ont lieu chaque jour dans des hangards a l'insu de tous , je viens ici porter un appel a l'aide , on ne peut rien faire , la police refuse d'intervenir et nous ne pouvons partir.
Je vous demande conseil , je vous en conjure , nous sommes a bout ...
P.S : Je me demandais si aucune aide financière ou un relogement éventuel serait possible ?
Merci.

Par **miac**, le **30/01/2011 à 09:35**

bonjour
je ne comprends pas très bien votre histoire
vous faites des combats avec d'autre garçons de votre age sous la contrainte d'adultes vous avez une voiture à l'age de 15ans qu'il ont détérioré.
j'avoue ne pas bien saisir ce que vous dite.
Essayez d'être un peux plus clair .
bonne journée

Par **fabienne034**, le **30/01/2011 à 09:49**

UN REGLEMENT EST POSSIBLE SI VOUS ECRIVEZ AU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE POUR PORTER PLAINTErnpour tout savoir sur la plainte au procureur de la Républiquernrn<http://www.fbIs.net/recourspenaux1.htm>rnnsi vous détaillez bien votre histoire et donnez vos coordonnées nous pouvons vous aider

Par **Pierre91**, le **30/01/2011 à 10:55**

Bonjour Miac , vous avez bien compris le début , je fais des combats contre des adultes d'environ 20 ans , mais ils ont détérioré la voiture de ma mère , je n'ai pas de voiture.rnrnMerci.rnrnBonjour Fabienne , je te remercie de ton aide , je me demande juste a quoi va amener cette plainte ? Une aide financière ou un relogement ? Ou bien encore mais je n'y pense pas , la gendarmerie qui intervient ?rnrnMerci.

Par **Marion2**, le **30/01/2011 à 11:48**

Vous devriez aller voir un médecin et lui raconter tout cela.rnIl pourra certainement vous aider.

Par **corima**, le **30/01/2011 à 12:16**

Et vous ne pourriez pas, s'en vous faire prendre bien sur, les filmer ou les photographier avec votre telephone portable, ou bien les enregistrer, ce qui serait plus discret. Vous auriez une preuve de ce que vous avancez parce que ce n'est pas normal que la police n'intervient pas, à moins que ce coin soit si sensible que les flics se cachent encore dans leur commissariat

Par **Pierre91**, le **30/01/2011 à 14:26**

Bonjour Marion , effectivement j'irais voir un médecin , merci du conseil.rnrnBonjour Corima , non j'ai déjà essayé , ils viennent me chercher et après je suis fouillé , je suis donc dans l'impossibilité de faire un quelconque enregistrement. Oui en effet , cette cité est particulièrement sensible , c'est pour cela que je ne me fait pas d'illusion concernant une intervention de la gendarmerie.rnrnBonne journée.

Par **corima**, le **30/01/2011 à 15:03**

Si le commissariat ne veut rien savoir, écrivez directement au procureur en expliquant la situation et en lui précisant que vous etes alle à maintes reprises au commissariat et qu'ils ne veulent pas intervenirrnrnLe mieux pour la police, c'est evidemment le flagrant delit, or ils viennent vous chercher sans vous prévenir apparemment. N'ouvrez pas la porte ! Et que fait votre mere, elle est au courant ? Vous etes mineur, elle doit vous proteger

Par **Pierre91**, le **30/01/2011 à 15:19**

@Corima : Disons qu'ils viennent vers une heure a peu près fixe , mais la police refuse d'intervenir en quoi que ce soit par "manque de preuves" , si je n'ouvre pas la porte ça se traduit par des dégradations matérielle ou pire , ils s'en prennent a ma mère , elle est au courant et elle est déjà venue au comissariat avec moi , mais elle ne peut rien faire et nous sommes trop pauvre pour pouvoir déménager , c'est pour cela que j'ai recours a ce site , je ne sais plus quoi faire.rnrnMerci.

Par **mimi493**, le **30/01/2011 à 16:47**

Est-ce qu'au moins votre mère a fait des demandes de logements sociaux (HLM, bailleur social privé) pour changer de logement ?rnrnLa seule attitude possible est de refuser et de porter plainte auprès du procureur de la République

Par **corima**, le **30/01/2011 à 17:40**

La prochaine fois qu'on vient vous chercher, dès la fin de la bagarre, vous allez direct à l'hôpital pour faire constater vos blessures et vous en parlez au medecin. Vous lui expliquez comment ça vous est arrivé, depuis quand ça dure et que la police ne veut pas intervenir faute de preuve.rnrnEt si ça ne marche pas, et bien vous y allez apres chaque "bagarre", il y a un moment où ils seront en faute de ne pas denoncer les faits subis par un mineurrnrnCa existe encore ces "combats" de mer... !

Par **mimi493**, le **30/01/2011 à 18:38**

Ce qui reviendra à la même chose qu'une plainte.

Par **corima**, le **30/01/2011 à 18:42**

Surement, mais si on ne l'entend pas d'un cote, on va peut etre l'entendre de l'autre. Meme les combats de coq sont interdits, alors d'humain !

Par **Pierre91**, le **30/01/2011 à 20:54**

Bonsoir , je vous remercie tous de vos conseils , je me charge de les exécuter , je vous tient au courant.rnrnMerci et bonne soirée.

Par **Émeu de Zess**, le **31/01/2011 à 04:35**

La première règle du fight club c de ne pas parle du fight club..... Brad Pitt Edward
nortonrnLe seul truk a faire c de te barrer c clair mais fait gaffe a pat faire du bruit pr rien av
les flik ils vont ***** et te laisser en galère tmtc.....rnVa a lhosto eux pourront pousser les
service sociaux...rnBon courage

Par **Marion2**, le **31/01/2011 à 11:55**

Pierre91, vous êtes mineur. Pourquoi est-ce vous qui vous vous déplacez au commissariat et
non votre mère ?rnVotre mère n'a pas déposé plainte pour son véhicule ?

Par **Pierre91**, le **31/01/2011 à 17:43**

Bonjour Marion2 , je me suis déplacé avec ma mère au commissariat , et non seul , ma mère
n'a pas déposé de plainte car s'il elle l'avait fait , cela ce serait traduis par des dégradations
encore plus importantes ou par des violences sur elle ou/et moi-même.rnrnMerci.

Par **Marion2**, le **31/01/2011 à 17:45**

Si votre mère n'a pas déposé plainte, elle n' a pas dû pouvoir faire réparer sa voiture...

Par **Pierre91**, le **01/02/2011 à 19:35**

Elle ne l'a pas fait.